

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 573**12 avril 2002****SOMMAIRE**

AGER Beteiligungsfinanz, GmbH, Dortmund	27478	Gramercy Holdings S.A., Luxembourg	27502
AGY, S.à r.l., Luxembourg	27500	Group Orion S.A., Luxembourg	27501
Allmetal Trade S.A., Luxembourg	27480	Icare Holdings S.A., Luxembourg	27458
Axel Holding S.A., Luxembourg	27504	Immobilière Amadeus S.A., Luxembourg	27459
Axel Holding S.A., Luxembourg	27504	Imprimerie J.-P. Meyer, S.à r.l., Luxembourg	27494
Balthazar Production, S.à r.l., Itzig	27493	Imprimerie J.-P. Meyer, S.à r.l., Luxembourg	27494
Balthazar Production, S.à r.l., Itzig	27493	Inter-Taxis, S.à r.l., Luxembourg	27498
Barfi S.A.H., Luxembourg	27499	International Trade Holding S.A., Luxembourg	27494
BDO Compagnie Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg	27500	K2 Belle-Mare Holding S.A., Luxembourg	27465
Bellefontaine S.A., Luxembourg	27500	(Gérard) Kayser, S.à r.l., Luxembourg	27460
Beverage S.A., Luxembourg	27481	Kiffer Impress, S.à r.l., Mersch	27492
Beverage S.A., Luxembourg	27482	Kubis Software S.A., Luxembourg	27460
Cactus S.A., Bertrange	27476	Lambda S.A., Harlange	27498
Cactus S.A., Bertrange	27477	Metalogic, S.à r.l., Rollingen-Mersch	27462
Carib Shipping Luxembourg S.A., Luxembourg	27468	Metalogic, S.à r.l., Rollingen-Mersch	27478
Centre Comptable Rollingen-Mersch, S.à r.l., Rollingen-Mersch	27497	Minano Consulting S.A., Luxembourg	27498
Club 5 rue Chimay, S.à r.l., Luxembourg	27497	Montrond Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	27461
Comer Group S.A., Luxembourg	27459	Naxos International Holding S.A., Luxembourg	27475
Continental Pac Industries S.A., Luxembourg	27460	Naxos International Holding S.A., Luxembourg	27473
Cotec S.A., Luxembourg	27460	New Exercise, S.à r.l., Heffingen	27498
Curvet Europe S.A., Luxembourg	27463	North American Real Estate Holding S.A., Luxem- bourg	27496
Desarollo Holding S.A., Luxembourg	27501	Nouvelle Therm-Elec, S.à r.l., Bereldange	27492
Desarollo Holding S.A., Luxembourg	27501	O.T.C. Ltd, Overseas Trading Corporation Limi- ted S.A., Beiler	27459
Deutsche Asset Management S.A., Luxembourg	27504	Palca Investments S.A.H., Luxembourg	27495
Drache Holding S.A., Luxembourg	27485	Participations et Procédés Industriels S.A., Lu- xembourg	27458
Due Espresso Bar, S.à r.l., Luxembourg	27491	Pecunia Invest S.A., Luxembourg	27500
EnTec Group S.A. International Industry and Tech- nology Holding, Remich	27483	Pentrak Holding S.A., Luxembourg	27503
Entreprise Générale S.A., Luxembourg	27461	Pise S.A., Luxembourg	27497
Europa Transport S.A., Luxembourg	27461	Prestalux Services, S.à r.l., Howald	27461
Eurtech Finance S.A.H., Luxembourg	27490	Prop Holding S.A., Luxembourg	27503
Faber Factor International, S.à r.l., Luxembourg	27502	Prop Holding S.A., Luxembourg	27503
Faber Factor International, S.à r.l., Luxembourg	27502	Raiffinvest S.A., Luxembourg	27500
(Antonio) Fusco International S.A., Luxembourg	27475	Remake, S.à r.l., Luxembourg	27496
Garbo Investment S.A., Luxembourg	27500	Remake, S.à r.l., Luxembourg	27496
Glas Art Stirn, S.à r.l., Mersch	27495	Restaurant Nicole, S.à r.l., Fischbach	27497
Glas Art Stirn, S.à r.l., Mersch	27495	Reumer Finance S.A., Luxembourg	27491
Golondrina Holding S.A., Luxembourg	27469	Reumer Finance S.A., Luxembourg	27491
Gramercy Holdings S.A., Luxembourg	27477		

Royal Estate S.A., Luxembourg	27499	Trax, S.à r.l., Luxembourg	27472
RTS S.A., Luxembourg	27499	Trax, S.à r.l., Luxembourg	27472
Société Européenne de Participations Commer- ciales, Luxembourg	27462	Ulmus Holding S.A., Luxembourg	27493
Société Européenne de Participations Commer- ciales, Luxembourg	27462	V.I.P., Vereinigung Internationaler Partner Invest- ment & Management S.A., Kautenbach	27459
Soditex S.A., Bertrange	27499	Vantaff Investments S.A., Luxembourg	27499
Sorina Holding S.A., Luxembourg	27479	Vestal Financière S.A., Weimershof	27498
Sorina Holding S.A., Luxembourg	27480	Viennoise S.A. Holding, Luxembourg	27503
Tenaris Holding S.A., Luxembourg	27466	Walmark S.A., Luxembourg	27460
		Welilux, S.à r.l., Luxembourg	27482

PARTICIPATIONS ET PROCEDES INDUSTRIELS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.518.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est réparti comme suit:

Bénéfice reporté au 1 ^{er} janvier 2000	40.005.021 LUF
Bénéfice de l'exercice	61.117.926 LUF
Solde bénéficiaire à reporter	101.122.947 LUF

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Les mandats d'administrateur de Mme Magrith Augsburg, M. Jean Wagener et M. Pierre Keller venant à échéance, il vous est proposé de les renouveler pour une période de une (1) année, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à sa prononcer sur les comptes de l'exercice 2001.

Le mandat du Commissaire aux comptes, DEBELUX AUDIT S.A., 5, rue Emile Bian, Luxembourg est renouvelé pour une période d'une (1) année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01496/279/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ICARE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 18.649.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice est réparti de la manière suivante:

Solde reporté au 1 ^{er} janvier 2000	80.195.323 CHF
Bénéfice de l'exercice	1.766.459 CHF
Distribution de dividende	- 750.000 CHF
Affectation à «Autres réserves»	- 17.500.000 CHF
Solde bénéficiaire à reporter	63.711.782 CHF

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Les mandats des administrateurs M. Jacques-Pierre Labesse, M. Jean Wagener, M. Heinrich Kohler et M. Pierre Keller sont reconduits pour une période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Le mandat du commissaire aux comptes, DEBELUX AUDIT, S.à r.l., 5, rue Emile Bian, Luxembourg est renouvelé pour une période de une (1) année, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01498/279/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

COMER GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.661.

Acte constitutif publié à la page 31657 du Mémorial C n° 660 du 28 décembre 1995.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01308/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

O.T.C. LTD, OVERSEAS TRADING CORPORATION LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 15.

V.I.P., VEREINIGUNG INTERNATIONALER PARTNER INVESTMENT & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, Maison 52C.

Liquidations

Par jugements en date du 7 novembre 2001, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés ci-après désignées:

1) la société anonyme OVERSEAS TRADING CORPORATION LIMITED, en abrégé O.T.C. LTD, avec siège social L-9944 Beiler, Maison 15;

2) la société anonyme V.I.P., VEREINIGUNG INTERNATIONALER PARTNER INVESTMENT & MANAGEMENT S.A., avec siège social L-9663 Kautenbach, Maison 52C.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Lex Eippers, juge près le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch et liquidateur Maître Edith Reiff, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Les déclarations de créance sont à déposer au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch endéans la quinzaine de la présente publication.

Pour extrait conforme

M^e E. Reiff*Le liquidateur*

Enregistré à Diekirch, le 13 décembre 2001, vol. 269, fol. 59, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): M. Feltgen.

(01217/999/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 mars 2002.

IMMOBILIERE AMADEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 84.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 décembre 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy Harles, Monsieur Claude Kremer et de Madame Simone Retter en tant qu'administrateurs de la société et leur donne pleine et entière décharge pour leur gestion. L'assemblée prend acte et approuve sans réserve l'ensemble des actes posés par les administrateurs démissionnaires. L'assemblée nomme Monsieur Denis Pradon, Monsieur William Klapkarek, Monsieur J.F.G. Lores, Monsieur Alain Guézennec, Monsieur Ben Graven, Monsieur Roland Medawar et Monsieur Jean-Claude Trutt en tant que nouveaux administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société clôturés au 31 décembre 2006, de sorte que le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suit:

- 1) Monsieur Denis Pradon, administrateur, résidant à L-1716 Luxembourg, 11, rue Joseph Hansen;
- 2) Monsieur William Klapkarek, administrateur, résidant à F-77330 Lesigny (France), 3, Place Charlotte;
- 3) Monsieur J.F.G. Lores, administrateur, résidant à E-08029 Barcelone, (Espagne) Loreto 48, 5^o1a;
- 4) Monsieur Alain Guézennec, administrateur, résidant à L-7314 Heisdorf, 18, rue Pierre Dupong;
- 5) Monsieur Ben Graven, administrateur, résidant NL-5275 JC Den Dungen, 18, Spurk Straat;
- 6) Monsieur Roland Medawar, administrateur, résidant à L-2652 Luxembourg, 138, rue Albert Unden;
- 7) Monsieur Jean-Claude Trutt, administrateur, résidant à L-1634 Luxembourg, 8, rue Godchaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

IMMOBILIERE AMADEUS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01507/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

WALMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 51.397.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(01360/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

KUBIS SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 55.773.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(01361/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

COTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 53.885.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(01362/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

CONTINENTAL PAC INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 64.010.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder

Notaire

(01363/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

GERARD KAYSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 1.250.000,- LUF.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 8, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 30.367.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 82, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

G. Kayser

Associé unique

(01438/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

MONTROND IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.791.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 4 mai 2001, enregistré à Esch, le 11 décembre 2001, vol. 863, fol. 90, case 8, que la société à responsabilité limitée MONTROND IMMOBILIERE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53.791, constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 31 janvier 1996 publié au Mémorial C numéro 199 du 19 avril 1996, et dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 672 du 7 septembre 1999, au capital social de deux cent vingt-deux millions de lires italiennes (ITL 222.000.000,-) et se trouve représenté par deux cent vingt-deux (222) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-), intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée MONTROND IMMOBILIERE, S.à r.l., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Belvaux, le 3 janvier 2002.

J.-J. Wagner
Notaire

(01367/239/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

EUROPA TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 33.985.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder
Notaire

(01364/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.769.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder
Notaire

(01365/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

PRESTALUX SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution de l'associé concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 81, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 2 octobre 2001.

D. Taddei
Gérant

(01434/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.776.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 juin 2001

Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2000 et du bilan au 31 décembre 2000, desquels il résulte que les pertes sont supérieures au montant du capital social, l'assemblée décide du maintien de l'activité sociale de la société et reporte sa décision à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité:

- a.) de convertir le capital de LUF 9.076.000,-, représenté par 9.076 actions de LUF 1.000,- de valeur nominale en Euro.
- b.) de supprimer la valeur nominale des actions de la société et d'adapter l'article n°5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à EUR 224.988,16, représenté par 9.076 actions sans valeur nominale.»
- c.) d'adapter l'article n°6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital autorisé est fixé à EUR 2.478.935, représenté par 100.000 actions sans valeur nominale»

Cinquième résolution

En conséquence de cette conversion, l'assemblée décide à l'unanimité de conférer tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et pour tenir la comptabilité en Euro à partir du 1^{er} janvier 2001.

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission du Commissaire aux comptes Monsieur Maurice Hauptert et la nomination de son remplaçant MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 12, case 4. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01396/045/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.776.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS COMMERCIALES

Signatures

Deux administrateurs

(01399/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

METALOGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 80, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, le 20 décembre 2001.

Y. Scharle

Comptable

(01435/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

CURVET EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CURVET Spa, société anonyme de droit italien, ayant son siège social à Via dell'Industria 10,1-61022 Bottega di Colbordolo (PU),

ici représentée par Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, demeurant à Luxembourg, 20 boulevard de Verdun, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bottega di Colbordolo, le 13 décembre 2001.

2) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Giancarlo Cervino, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de CURVET EUROPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social souscrit jusqu'à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires ; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mars à huit heures trente.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille deux.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille trois.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) CURVET Spa, prénommée, six cent vingt-quatre actions	624
2) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prénommée, une action	1
Total: six cent vingt-cinq actions	<u>625</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Serge Krancencblum, M.B.A., Luxembourg, 23, avenue Monterey.

b) Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm, 17, rue Eisenhower.

c) Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, 29, rue du Bois.

d) Monsieur Roberto Pedini, administrateur de société, demeurant à 52/B, via Mazzini, I-S.Angelo in Lizzola (Italie).

4) Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de l'an deux mille sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Cervino, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 7, case 1. – Reçu 25.212 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

F. Baden.

(01552/200/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

K2 BELLE-MARE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 62.247.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 octobre 2001 que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001; et que le capital social a été augmenté.

En conséquence, le capital souscrit de EUR 31.000,- sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01482/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

TENARIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) La société SIDERTUBES S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Bascharage, 36, rue Nicolas Meyers, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2001.
- 2) La société SAN FAUSTIN N.V, ayant son siège social à Berg Arrarat 1, Willemstad Curaçao, Antilles Néerlandaises, ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Lugano, le 12 décembre 2001.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de TENARIS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à deux cent millions d'euros (200.000.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et le loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holdings ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille deux.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille trois.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) SIDERTUBES S.A., prénommée, trois cent neuf actions	309
2) SAN FAUSTIN N.V., prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	<u>310</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Renato Lorenzin, administrateur de société, demeurant à Contrada Baregott, 9, CH-6974 Lugano.

b) Monsieur Enrico Bonatti, administrateur de société, demeurant à Zona Belecc, CH-6535 Roveredo.

c) Monsieur Fernando Mantilla, avocat, demeurant à Vicente Lépez, 1609 -1018 Buenos Aires, Argentina.

4) L'assemblée nomme Monsieur Renato Lorenzin en tant que délégué du Conseil d'Administration.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

5) Est nommé commissaire:

FIN-CONTROLE, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

6) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de deux mille sept.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 7, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

F. Baden.

(01553/200/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

CARIB SHIPPING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 68.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.710,-, composé par 7.000 actions d'une valeur nominale de EUR 4,53 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 54,62 sera comptabilisée dans un compte de réserves non distribuable.

2. Article 3 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.710,-, représenté par 7.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 4,53 chacune».

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour extrait conforme

CARIB SHIPPING LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01405/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

GOLONDRINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ici représentée par Madame Judith Petitjean, licenciée en droit, Luxembourg, 12-16, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2001.

2) ECOREAL S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, ici représentée par Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, Luxembourg, 12-16, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Les procurations prémentionnées resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de GOLONDRINA HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être établi, par simple décision du conseil d'administration, des succursales, agences, bureaux ou un siège administratif tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art.4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés de participations financières ainsi que l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiés.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), représenté par 2.000.000 (deux millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'Assemblée Générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins la moitié de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Des résolutions du Conseil peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par le président des séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière, soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale statutaire se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales, même l'Assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que celles des lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre deux mille deux.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille trois.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	49.999
2) ECOREAL S.A., prénommée, une action	1
Total: cinquante mille actions	50.000

Les actions sus-mentionnées ont été libérées de la manière suivante:

Les quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) actions par l'apport en nature par la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. des actions suivantes:

4.000 (quatre mille) actions SCHNEIDER ELECTRIC,

19.056 (dix-neuf mille cinquante-six) actions HOLLANDSCHE BETON GRP,

3.000 (trois mille) actions LVMH,

5.000 (cinq mille) actions TAKEDA,

8.350 (huit mille trois cent cinquante) actions BASF,

955 (neuf cent cinquante-cinq) actions L'OREAL,

300 (trois cents) actions HARTFORD FINANCIAL SERVICES,

évaluées à un million deux cent soixante-dix mille deux cent cinquante-huit euros cinquante-deux cents (1.270.258,52 EUR) à leur cours boursier du 11 décembre 2001.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi par la société LUXREVISION, S.à.r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 13 décembre 2001, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ici représentée par Madame Judith Petitjean, prénommée, déclare que sa mandante est seule propriétaire des actions apportées par elle à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les actions à la présente Société.

Elle garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur des tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

En particulier, elle garantit qu'aucune action apportée n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, charge, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

Il résulte d'un certificat de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, que les actions apportées sont bloquées jusqu'à la constitution de la présente Société.

L'action (1) souscrite par ECOREAL est entièrement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq euros (25,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ huit cent mille francs luxembourgeois (800.000,- LUF).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- b) Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- c) Madame Virginia Matagne, gestionnaire patrimonial, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, demeurant à 123, avenue du X Septembre, L-2551, Luxembourg.

3. Le siège social de la société est fixé au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Petitjean, V. Matagne, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 6, case 5. – Reçu 504.249 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

F. Baden.

(01554/200/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

TRAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 71, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 80.223.

Assemblée générale des associés du 19 décembre 2001

Présents:

Madame Marmoy Valérie	50 parts
Madame Manniello Laura	50 parts
	100 parts

Les associés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Conversion du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.500,- EUR (cours de conversion 1,- EUR=40,3399 LUF).

2. Augmentation du capital social.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR à concurrence d'un montant de 105,32 EUR.

3. Modification corrélative du premier alinéa de l'article 6 des statuts:

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 100 parts de 125,- EUR chacune.»

Luxembourg, le 19 décembre 2001.

Signé (lu et approuvé)

V. Marmoy, L. Manniello Laura

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 91, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01472/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

TRAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 80.223.

Le siège social se situe désormais à l'adresse suivante:

16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2001.

V. Marmoy / L. Manniello.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01473/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**NAXOS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. NAXOS INTERNATIONAL S.A., Aktienholdinggesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 34.288.

Im Jahre zweitausendundeins, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktienholdinggesellschaft NAXOS INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 34.288, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft NAXOS INTERNATIONAL S.A. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vorn 19. Juni 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 7 vom 8. Januar 1991.

Die Satzung wurde abgeändert gemäss notarieller Urkunde von 27. Juli 1990, welche im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 65 vom 13. Februar 1991 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um sechzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Laurence Mostade, Privatbeamtin, Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Ariane Vigneron, Privatbeamtin, Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Sébastien Dodo, Privatbeamter, Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Tagesordnung hat folgenden Worlaut:

1.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung von NAXOS INTERNATIONAL S.A. in NAXOS INTERNATIONAL HOLDING S.A. und entsprechende Änderung des Art. 1 der Gesellschaftssatzung.

2.- Annullierung des Nominalwertes der Aktien.

3.- Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro, so dass sich das Kapital künftig auf Euro 1.022.583,76 (eine Million zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreiundachtzig Euro und sechsundsiebzig Cents) beläuft.

4.- Erhöhung des Grundkapitals der Gesellschaft um Euro 1.416,24 (eintausendvierhundertsechzehn Euro und vierundzwanzig Cents), so dass dieses von seinem derzeitigen Betrag in Höhe von Euro 1.022.583,76 (eine Million zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreiundachtzig Euro und sechsundsiebzig Cents) auf Euro 1.024.000 (eine Million vierundzwanzigtausend Euro) erhöht wird. Die Kapitalerhöhung wird durch entsprechende Einbeziehung der Gewinnvorträge ohne Ausgabe neuer Aktien durchgeführt.

5.- Festlegung eines neuen Aktiennennwertes in Höhe von Euro 512 (fünfhundertzwölf Euro), das Grundkapital beläuft sich künftig auf Euro 1.024.000 (eine Million vierundzwanzigtausend Euro), verteilt auf 2.000 (zweitausend) Aktien zu je Euro 512 (fünfhundertzwölf Euro).

6.- Neufestlegung des genehmigten Kapitals auf Euro 1.024.000 (eine Million vierundzwanzigtausend Euro), um das Grundkapital von seinem derzeitigen Betrag von Euro 1.024.000 (eine Million vierundzwanzigtausend Euro) auf Euro 2.048.000 (zwei Millionen achtundvierzigtausend Euro) zu erhöhen, sowie eine entsprechende Änderung von Artikel 3.

7.- Ermächtigung des Verwaltungsrats, das Vorzugsrecht bei Kapitalerhöhungen im Rahmen des genehmigten Kapitals einzuschränken oder auszuschliessen und Wandelschuldverschreibungen auszugeben.

8.- Änderung von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

«Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend das Tagesgeschäft und die Vertretung der Gesellschaft in solchen Angelegenheiten auf einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Personen übertragen, unabhängig davon, ob diese Aktionäre sind oder nicht.

Die Übertragung von Kompetenzen auf ein Mitglied des Verwaltungsrats setzt die vorausgehende Zustimmung der Generalversammlung voraus. Die Gesellschaft wird sowohl durch die alleinige Unterschrift der vom Verwaltungsrat ermächtigten Person (délégué du conseil) als auch durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern wirksam verpflichtet.»

9.- Ersetzen des Begriffes «Delegierter des Verwaltungsrats» durch «vom Verwaltungsrat ermächtigte Person» in Artikel 7.

10.- Verschiedenes.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von NAXOS INTERNATIONAL S.A. in NAXOS INTERNATIONAL HOLDING S.A. umzuändern und infolgedessen Absatz 1 von Artikel 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NAXOS INTERNATIONAL HOLDING S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der Aktien zu annullieren.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln so dass sich das Kapital künftig auf eine Million zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreiundachtzig Euro sechsundsiebzig Cents (1.022.583,76 EUR) beläuft.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um eintausendvierhundertsechzehn Euro vierundzwanzig Cents (1.416,24 EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreiundachtzig Euro sechsundsiebzig Cents (1.022.583,76 EUR) auf eine Million vierundzwanzigtausend Euro (1.024.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien, durch Einbeziehung der Gewinnvorträge.

Das Bestehen solcher Gewinnvorträge wurde dem Notar durch die Bilanz der Gesellschaft zum 30. Juni 2001 nachgewiesen. Ein Exemplar dieser Bilanz bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nennwert der Aktien auf fünfhundertzwölf Euro (512,- EUR) festzusetzen.

Somit beläuft sich das Grundkapital der Gesellschaft auf eine Million vierundzwanzigtausend Euro (1.024.000,- EUR), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfhundertzwölf Euro (512,- EUR).

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das genehmigte Kapital auf eine Million vierundzwanzigtausend Euro (1.024.000,- EUR) festzusetzen, um das Grundkapital von seinem derzeitigen Betrag von einer Million vierundzwanzigtausend Euro (1.024.000,- EUR) auf zwei Millionen achtundvierzig tausend Euro (2.048.000,- EUR) zu erhöhen.

Nachdem die Generalversammlung Kenntnis des Berichtes des Verwaltungsrates genommen hat, welcher gemäss Artikel 32-3 (5) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erstellt wurde, ermächtigt die Generalversammlung den Verwaltungsrat das Vorzugsrecht der bestehenden Aktionäre im Rahmen des genehmigten Kapitals aufzuheben oder zu beschränken.

Desweiteren ermächtigt die Generalversammlung den Verwaltungsrat Wandelschuldverschreibungen auszugeben.

Siebter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million vierundzwanzigtausend Euro (1.024.000,- EUR), eingeteilt in zweitausend (2.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundertzwölf Euro (512,- EUR).

Alle Aktien sind Inhaberk Aktien, es sei denn, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, das Gesellschaftskapital um Euro 1.024.000 (eine Million vierundzwanzigtausend Euro) zu erhöhen, um es von Euro 1.024.000 (eine Million vierundzwanzigtausend Euro) auf Euro 2.048.000 (zwei Millionen achtundvierzigtausend Euro) zu bringen durch die Ausgabe von 2.000 (zweitausend) Aktien mit einem Nominalwert von je Euro 512 (fünfhundertzwölf Euro), welche die gleichen Rechte geniessen wie die bestehenden Aktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt, die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktienausgabe oder der verschiedenen Aktienausgaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung zu bestimmen, falls notwendig neue Aktionäre zu berufen und alle Bedingungen, die notwendig oder wünschenswert sind, festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist desweiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das Ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die oben aufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss und zum ersten Mal am 10. Dezember 2006.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen sei es in Form von Inhaberkobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer, und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz errichtet werden.

Im Rahmen der oben erwähnten Bedingungen und unbeschadet der in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre aufheben oder beschränken.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 6.** Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend das Tagesgeschäft und die Vertretung der Gesellschaft in solchen Angelegenheiten auf einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Personen übertragen, unabhängig davon, ob diese Aktionäre sind oder nicht.

Die Übertragung von Kompetenzen auf ein Mitglied des Verwaltungsrats setzt die vorausgehende Zustimmung der Generalversammlung voraus. Die Gesellschaft wird sowohl durch die alleinige Unterschrift der vom Verwaltungsrat ermächtigten Person (délégué du conseil) als auch durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern wirksam verpflichtet.»

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 7 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 7.** In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von der vom Verwaltungsrat ermächtigte Person vertreten.»

Abschätzung der Kosten

Die Parteien schätzen den Betrag der Kosten, für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, auf schätzungsweise 60.000,- LUF.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Mostade, A. Vigneron, S. Dodo, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 2. Januar 2002.

F. Baden.

(01555/200/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

NAXOS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01556/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

ANTONIO FUSCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 56.955.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés aux 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999.

Les mandats de:

- Monsieur Antonio Fusco;
- Monsieur Brunello Donati;
- Monsieur Domenico Scarfo;

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'exercice au 31 décembre 2000.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 50.000 représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01467/800/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

CACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 65.282.

L'an deux mille un, le douze décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CACTUS S.A., ayant son siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.282, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 694 du 28 septembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 22 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 12 du 9 janvier 1999.

L'Assemblée est ouverte à treize heures sous la présidence de Monsieur Paul Leesch, commerçant, demeurant à Wolfensberg/Suisse,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Eloi Krier, employé privé, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max Leesch, employé privé, demeurant à Koerich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision que toutes les actions seront et resteront nominatives.
2. Ajout aux statuts d'un droit de préemption en faveur des actionnaires en cas de cession d'actions.
3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide que toutes les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter une clause aux statuts réglant le droit de préemption des actionnaires en cas de cession d'actions.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à six millions cinq cent mille euros (6.500.000,- EUR), représenté par vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions sont transmissibles aux conditions suivantes:

1) Les actions sont librement transmissibles à cause de mort et entre vifs, aux ascendants et descendants en ligne directe et au conjoint.

2) Les actions sont encore librement transmissibles avec l'approbation des actionnaires à la majorité des trois quarts (3/4) des actions autres que les actions dont le transfert est projeté.

3) En dehors des hypothèses sub 1) et 2) ci-avant, la transmission des actions est soumise aux conditions suivantes:

a) Tout actionnaire est tenu, avant de céder des actions à un tiers autre que ceux désignés ci-avant, de les offrir par préférence aux autres actionnaires.

b) Les actionnaires ont un droit préférentiel d'acquérir les actions offertes en proportion du nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit de préférence doit être exercé dans un délai de deux mois après la notification de l'offre.

Si les actionnaires acceptent l'offre, mais pour un nombre inférieur au total des actions offertes, une nouvelle offre pour les actions offertes non acceptées lors de la première offre doit être faite aux actionnaires qui ont accepté d'acquérir des actions lors de la première offre. Ces actionnaires ont alors un droit de préemption proportionnel au nombre d'actions qu'ils détiennent et qu'ils ont accepté d'acquérir lors de la première offre par rapport à la totalité des actions détenues par les actionnaires qui exercent leur droit de préférence lors de cette deuxième offre, étant entendu que, pour ce calcul, il faudra également inclure les actions que ces autres actionnaires ont été d'accord d'acquérir lors de la

première offre. Cette deuxième offre doit être acceptée dans un délai de quinze jours après la notification de la deuxième offre. La règle proportionnelle énoncée au présent alinéa ne vient à jouer que si le nombre des actions offertes est inférieur au nombre des actions que les autres actionnaires seraient prêts à acquérir.

c) Cette offre est notifiée par lettre recommandée à envoyer par les soins du Conseil d'Administration aux actionnaires dans l'ordre préindiqué.

d) Les actionnaires qui ont un droit préférentiel disposent d'un délai de deux mois pour marquer leur accord à l'offre proposée. Si les actionnaires acceptent l'offre, mais en partie seulement, une nouvelle offre doit être faite aux actionnaires qui ont partiellement accepté l'offre et qui disposent d'un délai de quinze jours pour se porter acquéreurs des actions non encore acceptées.

e) Au cas où toutes les actions offertes ne seraient pas acceptées à la suite de cette deuxième offre, les actionnaires perdent tout droit d'acquérir les actions offertes et les actions deviennent librement transmissibles aux tiers désignés et aux conditions indiquées, à condition que ce transfert soit effectué sur le registre des actions endéans les deux mois qui suivent l'expiration de tous les délais de préemption prévus en faveur des autres actionnaires. Passé ce délai, les droits de préemption s'appliquent à nouveau.

f) Au cas où le prix proposé par un tiers n'est pas un prix en numéraire et en cas de transmission à titre gratuit ou à cause de mort à des bénéficiaires autres que des ascendants ou descendants en ligne directe ou le conjoint, le prix auquel les autres actionnaires peuvent acquérir les actions est égal à la valeur intrinsèque de celles-ci, le good-will n'étant pas mis en compte. En cas de désaccord sur le prix de cession celui-ci sera fixé par un arbitre, dont la sentence sera sans recours pour les parties.

g) Au cas où le Conseil d'Administration est requis d'opérer sur le registre des actions nominatives un transfert non conforme aux dispositions du présent article, cette réquisition d'inscription équivaut à une offre de cession dont le Conseil d'Administration avise les autres actionnaires selon la procédure de préemption et qui les autorise à acquérir les actions dont le transfert est requis.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leesch, E. Krier, M. Leesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

F. Baden.

(01557/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

CACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 65.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01558/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

GRAMERCY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 27.159.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2001

AFFECTATION DU RESULTAT

La perte de USD 1.292,43 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01497/279/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

AGER BETEILIGUNGSFINANZ, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: D-44339 Dortmund, 330, Evinger Strasse.

Im Jahre zweitausendundeins, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Franz Walczak, Kaufmann, wohnhaft in D-44339 Dortmund, Hessische Strasse 149.
- 2) Herr Christian Walczak, Kaufmann, wohnhaft in D-44339 Dortmund, Evinger Strasse 330, hier vertreten durch Herrn Franz Walczak, vorgenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Dortmund, am 17. Dezember 2001, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Diese Erschienenen, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter AGER BETEILIGUNGSFINANZ, GmbH, mit Sitz in Luxemburg, welche gegründet wurde gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 31. August 1973, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 189 vom 25. Oktober 1973, erklären sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2002 von Luxemburg nach D-44339 Dortmund, Evinger Strasse 330, zu verlegen und somit die deutsche Nationalität für die Gesellschaft anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen alle Schritte zu unternehmen die nach deutschem Recht notwendig sind um die Gesellschaft in Deutschland eintragen zu lassen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Walczak, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Januar 2002.

F. Baden.

(01559/200/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

METALOGIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg.

*Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2001**Liste de présences*

1. Monsieur Brian Shaft, demeurant au 31, rue de Medernach, L-7619 Larochette détenteur de	96 parts
2. Monsieur Bob Nicol, demeurant au 16, Coney Park UK-Stirling FK7 9LU détenteur de . . .	4 parts
Total:	100 parts de 100

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 100 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,00 Euros, et ce par incorporation des résultats reportés au 31 décembre 2000.

3. Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (125) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

Monsieur Brian Shaft, quatre-vingt-seize parts sociales.	96
Monsieur Bob Nicol, quatre parts sociales	4
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, le 18 octobre 2001.

B. Shaft / B. Nicol

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 80, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01421/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

SORINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.450.

L'an deux mille un, le treize décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SORINA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. sous le numéro 20.450, constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 166 du 4 juillet 1983.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée. Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de NLG en EUR avec effet au 1^{er} octobre 2001, au cours de 1,- Euro pour 2,20371 NLG, le nouveau capital de la société s'élevant à Euros 1.361.340,65.

2. Annulation des 3.000 (trois mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale et création de 3.000 (trois mille) actions nouvelles, libellées en Euro et sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.011.340,65 (un million onze mille trois cent quarante euros et soixante-cinq cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.361.340,65 (un million trois cent soixante et un mille trois cent quarante euros et soixante-cinq cents) à EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) par le remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation, sans modifier le nombre d'actions.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura au 1^{er} octobre 2001 la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 350.000,- (trois cent cinquante mille euros) représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour fixer les modalités de remboursement aux actionnaires.

6. Modification de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La durée de la société est illimitée.»

7. Suppression de l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

8. Modification de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre.»

9. Renumerotation des articles en conséquence.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de NLG à EUR avec effet au 1^{er} octobre 2001.

Le capital social est ainsi fixé à un million trois cent soixante et un mille trois cent quarante euros soixante-cinq cents (1.361.340,65 EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un million onze mille trois cent quarante euros soixante-cinq cents (1.011.340,65 EUR) pour le ramener de son montant actuel d'un million trois cent soixante et un mille trois cent quarante euros soixante-cinq cents (1.361.340,65 EUR) à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans la société, sans annulation d'actions.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante avec effet au 1^{er} octobre 2001:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La durée de la société est illimitée.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 9 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et commissaires.

En conséquence, l'Assemblée décide renuméroter les articles subséquents.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le nouvel article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 9. «L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de 60.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sprimont, C. Adam, J.-M. Noël et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01579/200/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

SORINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.450.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

F. Baden.

(01580/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

ALLMETAL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 69.980.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Les mandats de:

- Mademoiselle Regina Rocha Melanda;
- Monsieur Brunello Donati;
- Mademoiselle Anne-Françoise Fouss;

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01468/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**BEVERAGE S.A., Société Anonyme,
(anc. BEVERAGE HOLDING, Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.763.

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BEVERAGE HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55.763 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 537 du 22 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 5 juin 2001, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation en société commerciale et modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

2. Modification de la raison sociale qui sera: BEVERAGE S.A.

3. Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-sept mille euros (EUR 527.000.-) à un nouveau montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,00) avec émission de vingt-sept mille cent trente-sept (27.137) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, à libérer par apport d'un compte courant.

4. Mise en concordance des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut fiscal de société holding et de modifier l'objet social de la société en celui d'une société commerciale pleinement imposable.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en BEVERAGE S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de BEVERAGE S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent soixante-treize mille euros (673.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-sept mille euros (527.000,- EUR) à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt-sept mille cent trente-sept (27.137) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'apport et la transformation en capital à concurrence de six cent soixante-treize mille euros (673.000,- EUR) d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société et au profit de la société CASSIOPEE Limited, ayant son siège social à Gibraltar.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les vingt-sept mille cent trente-sept (27.137) actions nouvelles sont souscrites à l'instant par la société CASSIOPEE Limited, prénommée, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 13 décembre 2001, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital à concurrence de six cent soixante-treize mille euros (673.000,- EUR) d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société et au profit de CASSIOPEE Limited.

La réalité de la créance convertie en capital et sa consistance font l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprise en date du 7 décembre 2001, établi par Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Ce rapport conclut comme suit

Conclusion:

«La valeur effective de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins au nombre et à la valeur des 27.137 actions nouvelles à émettre en contrepartie, c'est-à-dire EUR 673.000,00.»

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital social est fixé à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) représenté par quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-sept (48.387) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, comme la période des cinq ans pour laquelle le conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit est venue à expiration.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de 350.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, N. Weyrich, C. Waucquez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 16, case 4. – Reçu 271.488 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01582/200/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

BEVERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2001.

F. Baden.

(01583/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

WELILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 57.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01457/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

**EnTec GROUP S.A. INTERNATIONAL INDUSTRY AND TECHNOLOGY HOLDING,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den zwölften Dezember.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg).

Sind erschienen:

1) Stefan Lanser, Meister Metallbauerhandwerker, wohnhaft zu D-54552 Nerdlen, In der Langwies 12.

2) Hagen Keller, Ingenieur, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung EnTec GROUP S.A. INTERNATIONAL INDUSTRY AND TECHNOLOGY HOLDING gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Remich.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen in jeglicher Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere Wertpapiere aller Art durch Einbringung, Zeichnung, Option, Kauf oder auf andere Weise erwerben und sie durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf andere Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Geld aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie eine direkte (massgebliche) Beteiligung hält, jede Art Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren.

Ferner übt sie durch ihre Beteiligung an anderen Gesellschaften als Verwaltungsgesellschaft das Ziel aus, deren Tätigkeit zu beaufsichtigen, zu steuern, zu koordinieren und zu rationalisieren.

Die Gesellschaft betreibt weder eine eigene gewerbliche Tätigkeit noch ein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und ganz allgemein jene Geschäfte betreiben, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, sich dabei jedoch innerhalb des Rahmens des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften bewegen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2001.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2002.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Stefan Lanser, vorgeannt, fünfhundert Aktien	500
2. Hagen Keller, vorgeannt, fünfhundert Aktien	500
	1.000

Total: tausend Aktien

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr neunundvierzigtausend Franken (49.000,- LUF).

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf zwei (2).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Stefan Lanser, Meister Metallbauerhandwerker, wohnhaft zu D-54552 Nerdlen, In der Langwies 12.
- b) Hagen Keller, Ingenieur, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Sprenger Strasse 34.
- c) Karsten Keller, Student, wohnhaft zu D-66482 Zweibrücken, Virginiastrasse 7.

Zweiter Beschluß

Zu Kommissaren werden ernannt:

- a) Ingo Erb, Buchhalter, wohnhaft zu D-66693 Mettlach, Goetheweg 13.
- b) Tina Jutzi, Studentin, wohnhaft zu D-66482 Zweibrücken, Virginiastrasse 7.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissare enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2007 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-5555 Remich, 6, place du Marché.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Hagen, Keller, Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2001, vol. 465, fol. 25, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Molling.
Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Arrensdorff.

(01600/218/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

DRACHE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the eighteenth of December.
Before us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

There Appeared:

- 1) Mr Anthony Marlton, residing in B-1000 Brussels, 37, rue de la Montagne, here represented by Mrs. Cristina Floroiu, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 18th, 2001;
- 2) The company SANNE TRUST COMPANY LIMITED, with registered office in 1 Wesley Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, here represented by Mrs. Cristina Floroiu, prenamed, by virtue of a proxy given on December 17th, 2001.

The two proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be fled at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a stock company which they form between themselves:

Title I^{er}. Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1^{er}. There is hereby established a stock company under the name of DRACHE HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loan, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing holding companies and within the limits established by article 209 of the law of August 10th, 1915 governing commercial companies.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided in one hundred (100) shares having a par value of three hundred and ten euro (EUR 310.-) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to issue bonds and debentures. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday in February, at 11.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) Exceptionally, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2002.

2) The first general meeting will be held in the year 2003.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr Anthony Marlton, prenamed, ninety-nine shares	99
2) SANNE TRUST COMPANY LIMITED, prenamed, one share	1
Total: one hundred shares	100

- The one (1) share subscribed by SANNE TRUST COMPANY LIMITED has been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of three hundred ten euro (EUR 310.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

- The ninety-nine (99) shares subscribed by Mr Anthony Marlton have been paid up by means of the contribution in kind of two thousand ordinary (2.000) shares of MOUSSON LIMITED, with registered office in Douglas (Ile of Man), 12-14 Finch Road.

The aforesaid contribution has been examined by AGN HORSBURGH & CO, having its registered office in Luxembourg, 24-28, rue Goethe, pursuant to a report dated December 12th, 2001, which shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The conclusion of the report reads as follows:

«Conclusion

Le montant de EUR 30,690, stipulé à sa valeur nominale et correspondant à l'apport des actions de MOUSSON LIMITED, est certain et correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 99 actions de EUR 310,- chacune de DRACHE HOLDING S.A., à émettre en contrepartie.»

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Valuation

For registration purposes, it is declared that the thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), representing the corporate capital, are equivalent to one million two hundred fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- a) Mr Anthony Marlton, residing in Brussels (Belgium);
- b) Mrs. Cristina Floroiu, residing in Luxembourg;
- c) Mrs. Aude-Marie Thouvenin, residing in Herserange (France).

3.- Has been appointed statutory auditor:

AUDILUX LIMITED, having its registered office in Douglas (Isle of Man).

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2007.

5.- The registered office of the company is established in L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Anthony Marlton, demeurant à B-1000 Bruxelles, 37, rue de la Montagne, ici représenté par Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2001;

2) La société SANNE TRUST COMPANY LIMITED, avec siège social à 1 Wesley Street, St Helier, Jersey JE4 5UT, ici représentée par Madame Cristina Floroiu, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 décembre 2001.

Les deux procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de DRACHE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et dans les limites de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune. Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de février, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour-cent (5 %) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour-cent (10 %) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents, statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) Monsieur Anthony Marlton, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) SANNE TRUST COMPANY LIMITED, prénommé, une action	1
Total: cent actions	100

L'action (1) souscrite par SANNE TRUS COMPANY LIMITED a été entièrement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent dix euro (EUR 310,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les quatre-vingt-dix-neuf (99) actions souscrites par Monsieur Anthony Marlton ont été libérées par un apport en nature de deux mille (2.000) actions ordinaires de MOUSSON LIMITED, ayant son siège social à Douglas (Ile de Man), 12-14 Finch Road.

La contribution prémentionnée a été examinée par AGN HORSBURGH & CO, ayant son siège social à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en vertu d'un rapport daté du 12 décembre 2001, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Conclusion

Le montant de EUR 30.690, stipulé à sa valeur nominale et correspondant à l'apport des actions de MOUSSON LIMITED, est certain et correspond au moins au nombre et à la valeur nominale de 99 actions de EUR 310,- chacune de DRACHE HOLDING S.A., à émettre en contrepartie.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les trente et un mille euro (EUR 31.000,-) équivalent à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Anthony Marlton, demeurant à Bruxelles (Belgique);
 - b) Madame Cristina Floroiu, demeurant à Luxembourg;
 - c) Madame Aude-Marie Thouvenin, demeurant à Herserange (France).
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: AUDILUX LIMITED, ayant son siège social à Douglas (Ile de Man).
- 4.- Leur mandat expirera après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2007.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes. Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Floroiu, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 décembre 2001, vol. 423, fol. 63, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 janvier 2002.

A. Weber.

(01601/236/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

EURTECH FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.564.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EURTECH FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 40.564, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 484 du 24 octobre 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivante acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 160 du 18 mars 1998.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Décharge à donner au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Indication du lieu de dépôt des livres et documents sociaux pendant la durée légale de cinq ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 18 décembre 2001, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Maître Mathias Poncin, avocat à la Cour, demeurant à 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation et aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

3) Clôture de la liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme EURTECH FINANCE S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la société EUROPEAN CORPORATE SERVICES, au 49, boulevard Royal, Luxembourg.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Thill, N. Weyrich, A. Siebenaler et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

F. Baden.

(01584/200/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

REUMER FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 76.934.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 décembre 2001

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du Commissaire aux comptes MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., et la nomination de son remplaçant, AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Marc Lamesch et la nomination de son remplaçant, Monsieur Guy Hornick, expert comptable, demeurant à Bertrange.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

REUMER FINANCE Société Anonyme

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 12, case 4. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01397/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

REUMER FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 76.934.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

REUMER FINANCE Société Anonyme

Signatures

Deux administrateurs

(01400/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

DUE ESPRESSO BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 41, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 38.479.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 81, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

A. Da Silva Vasco

Gérante

(01441/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

NOUVELLE THERM-ELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du X Octobre.

Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2001

Liste de présences

1. Monsieur Léon Jeanne, demeurant à L-6210 Consdorf, 10, route de Luxembourg, détenteur de.....	250 parts
2. Madame Lynn Riwers-Jeanne, demeurant à L-7653 Heffingen, 72, um Béil, détenteur de. . .	250 parts
Total:.....	500 parts de 500

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 500 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,00 Euros, et ce par incorporation des résultats reportés au 31 décembre 2000.

3. Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

- Monsieur Léon Jeanne, deux cent cinquante parts	250
- Madame Lynn Riwers-Jeanne, deux cent cinquante parts	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

4. Nomination des gérants:

a. est nommé gérant technique: Monsieur Léon Jeanne, préqualifié,

b. est nommée gérante administrative: Madame Lynn Riwers-Jeanne, préqualifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bereldange, le 4 décembre 2001.

L. Jeanne / L. Riwers-Jeanne

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01422/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

KIFFER IMPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7545 Mersch, 18, rue Lohr.

Assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2001

Liste des présences

1. Monsieur Adrien Kiffer, demeurant à L-7545 Mersch, 18, rue Lohr détenteur de.....	50 parts
Total:.....	50 parts de 50

Résolutions prises

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 50 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,- Euros, et ce par apport en numéraire.

3. Décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante Euros (250) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

Monsieur Adrien Kiffer, cinquante parts sociales	50
Total: cinquante parts sociales	50

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

A. Kiffer.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01426/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

BALTHAZAR PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5954 Itzig, 12, rue du Commerce.

Assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2001

Liste de présences

1. Madame Judith Heckmanns, dite Jill Mercedes, demeurant à L-5954 Itzig, 12, rue du Commerce, détenteur de	50 parts
Total:	50 parts de 50

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 50 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,00 Euros, et ce par apport en numéraire.

3. Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante Euros (250) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

Madame Judith Heckmanns, dite Jill Mercedes, cinquante parts sociales	50
Total: cinquante parts sociales.	50

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

J. Heckmanns, dite J. Mercedes

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 80, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01424/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

BALTHAZAR PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-5954 Itzig, 12, rue du Commerce.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 83, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 22 octobre 2001.

J. Heckmanns, dite J. Mercedes

Gérante

(01429/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ULMUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.638.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 4 décembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Dans le cadre et conformément à la loi du 10 décembre 1998 sur la conversion du capital social des sociétés en euro, le capital social a été fixé à EUR 810.000,- par affectation d'une partie des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 6.824,97.

Le montant du nouveau capital social est de EUR 810.000,- représenté par 32.400 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01471/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

IMPRIMERIE J.-P. MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

Assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2001

Liste de présences

1. Monsieur Romain Meyer, demeurant à L-1933 Luxembourg, 28, rue Siggy Vu Lëtzebuerg, détenteur de	100 parts
Total:	100 parts de 100

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 100 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,00 Euros, et ce par incorporation des résultats reportés au 31 décembre 2000.

3. Décident d'adapter l'article 4 des statuts coordonnés du 22 janvier 1990 pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (125) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

Monsieur Romain Meyer, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

R. Meyer

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 80, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01425/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

IMPRIMERIE J.-P. MEYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 14.698.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 81, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

R. Meyer

Gérant

(01440/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

INTERNATIONAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 22.898.

Société constituée le 23 mai 1985 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Memorial C n° 195 du 6 juillet 1985.

Les statuts furent modifiés le 28 juin 2001 par M^e Reginald Neuman.

EXTRAIT

1. Les démissions des administrateurs Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Madame Paule Kettenmeyer sont acceptées.

2. L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Mansor Dalhan, finance executive, Arabie Saoudite

- Monsieur Hamed Otay Al-Harbi, manager, Tunisie

- Monsieur Naseer H.A. Al-Assaf, executive, Arabie Saoudite.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2002.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01493/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

GLAS ART STIRN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7544 Mersch, 1, rue Emile Laux.

Assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2001

Liste de présences

1. Monsieur Pascal Stirn, demeurant à L-7544 Mersch, 1, rue Emile Laux, détenteur de	250 parts
2. Madame Josiane Laux, demeurant à L-7544 Mersch, 1, rue Emile Laux, détenteur de	250 parts
Total:	500 parts de 500

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 500 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,00 Euros, et ce par apport en numéraire.

3. Décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

Monsieur Pascal Stirn, deux cent cinquante parts	250
Madame Josiane Laux, deux cent cinquante parts	250

Total: cinq cents parts sociales 500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 décembre 2001.

P. Stirn / J. Laux

détenteur de 250 parts sociales / détenteur de 250 parts sociales

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01428/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

GLAS ART STIRN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-7544 Mersch, 1, rue Emile Laux.

R. C. Luxembourg B 61.176.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 81, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 octobre 2001.

P. Stirn

Gérant

(01437/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

PALCA INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.058.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2001 que:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01534/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

REMAKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Au capital social de 500.000,- LUF.**Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.855.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution de l'associé unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 82, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

F. Schildgen

Associé unique

(01436/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

REMAKE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 57.855.

*Assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2001**Liste de présences*

1. Monsieur Frédéric Schildgen, demeurant au 24, rue Mathias Tresch, L-2626 Luxembourg détenteur de	500 parts
Total:	500 parts de 500

Résolutions prises:

1. Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de 500 contre 0 voix décident de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en Euros.

2. Décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,00 Euros, et ce par incorporation des résultats reportés au 31 décembre 2000.

3. Décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est de douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR), représenté par cent (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont tenues comme suit:

Monsieur Frédéric Schildgen, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Luxembourg, le 13 novembre 2001.

F. Schildgen

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01423/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

NORTH AMERICAN REAL ESTATE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 31.155.

Société constituée le 21 juillet 1989 par Maître Reginald Neuman,

acte publié au Mémorial C n° 377 du 18 décembre 1989.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 31 octobre 2001 que la démission des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Madame Paule Kettenmeyer sont acceptées.

- Monsieur Mansor Dalhan, finance executive, Arabie Saoudite

- Monsieur Hamed Otay Al-Harbi, manager, Tunisie

- Monsieur Naseer H.A. Al-Assaf, executive, Arabie Saoudite.

sont nommés comme nouveaux administrateurs, leurs mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2007.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01494/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

CLUB 5 RUE CHIMAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.
R. C. Luxembourg B 19.909.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 81, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001.

C. Munchen

Gérant

(01439/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

RESTAURANT NICOLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-7430 Fischbach, 2, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 49.705.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution de l'associé concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 81, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fischbach, le 31 octobre 2001.

N. Bisenius, épouse Harles

Gérante technique

(01442/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

CENTRE COMPTABLE ROLLINGEN-MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: de 500.000,- LUF.

Siège social: L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.948.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2000, ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2000, enregistrés à Mersch, le 20 décembre 2001, vol. 127, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rollingen, le 17 décembre 2001.

Y. Scharle

Gérant

(01443/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

PISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 62.857.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Kehlen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Luc Hansen expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 13 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01532/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

VESTAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 54.392.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Signature

Mandataire

(01444/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

NEW EXERCISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7651 Heffingen, 16A, Am Duerf.
R. C. Luxembourg B 48.724.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Signature

Mandataire

(01445/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

INTER-TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 33.684.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Signature

Mandataire

(01446/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

MINANO CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 69.773.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Signature

Mandataire

(01447/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

LAMBDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9656 Harlange, 15, rue Bierg.
R. C. Luxembourg B 50.450.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Signature

Mandataire

(01448/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ROYAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.537.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Signature

Mandataire

(01449/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

SODITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 71.967.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

Signature

Mandataire

(01450/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

RTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 53.246.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01458/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

VANTAFF INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 57.497.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01459/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

BARFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.051.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 12 décembre 2001:

1. Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Michelle Delfosse. Le mandat de Monsieur Claude Zimmer expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01535/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

BELLEFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 47.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01460/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

RAIFFINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01461/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

PECUNIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 38.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01462/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

AGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 25.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01463/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

GARBO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 35.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01464/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.178.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2001 que Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01543/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2002.

GROUP ORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 67.194.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 15 novembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Les mandats de:

- Madame Antoinette Cabot;
- Monsieur Olivier Cabot;
- Monsieur Claude Cabot;

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 89.241,67 représenté par 360 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 15 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01469/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

DESAROLLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.591.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 21 décembre 2001*

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur la dissolution de la société comme suit:

Conseil d'administration

- Monsieur Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Monsieur Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

DESAROLLO HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01475/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

DESAROLLO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.591.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 503, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

DESAROLLO HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Signatures

Administrateurs

(01481/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.805.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés tenue le 20 décembre 2001

Résolution

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil de gérance

- MM. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;
Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, gérant.

Commissaire aux comptes

KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme

FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01476/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.805.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 503, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FABER FACTOR INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signatures

Gérants

(01479/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

GRAMERCY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 27.159.

Société constituée le 13 janvier 1988 par Maître Reginald Neuman,
acte publié au Mémorial C n° 27 du 30 janvier 1988.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 6 décembre 2001 que:

1. Les démissions des administrateurs Messieurs Jean Wagener et Alain Rukavina sont acceptées.
2. L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Mansor Dalhan, finance executive, Arabie Saoudite
 - Monsieur Hamed Otay Al-Harbi, Tunisie
 - Monsieur Naseer H.A. Al-Assaf, executive, Arabie Saoudite

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2005 en même temps que le mandat d'administrateur du Dr Saleh Alyahya Alsaleh.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 562, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01492/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

PENTRAK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 53.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01465/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

VIENNOISE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 30.877.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(01466/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

PROP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.660.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 5 novembre 2001*

Résolution

L'assemblée décide de ratifier les cooptations de Monsieur Lino Berti, Madame Federica Bacci et Monsieur Patrick Ehrhardt décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 20 mars 2000 et du 10 janvier 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999/2000:

Conseil d'administration

Monsieur Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Francesco Casoli, demeurant à Fabriano (Italie), administrateur.
Madame Gianna Pieralisi, demeurant à Fabriano (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Luxembourg.

Pour extrait conforme

PROP HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01474/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

PROP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.660.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 503, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

PROP HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Signatures

Administrateurs

(01480/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

AXEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.136.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 décembre 2001

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Marc Leonard décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 27 mars 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président
Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur
Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour extrait conforme
AXEL HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 563, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01477/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

AXEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.136.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 503, fol. 11, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

AXEL HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signatures
Administrateurs

(01478/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. PARTNERWORLD S.A.).

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 74.098.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Signature.

(01495/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
